

DECISION n° 2025-068

Portant sur la signature du contrat n° 2025-014 :
« Mission de Contrôle Technique dans le cadre des travaux
d'isolation thermique de l'Ecole de Musique « Espace Beaudoux »
avec la Société DEKRA INDUSTRIAL SAS

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-23 ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 22 avril 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de signer le contrat n° 2025-014 : « Mission de Contrôle Technique dans le cadre des Travaux d'isolation thermique de l'école de Musique - Espace Beaudoux » avec la Société DEKRA INDUSTRIAL SAS

DECIDE

Article 1.- De conclure le contrat n° 2025-014 : « Mission de Contrôle Technique dans le cadre des Travaux d'isolation thermique de l'école de Musique - Espace Beaudoux » avec la Société DEKRA INDUSTRIAL SAS sise 19 Rue Stuart Mill – ZI de Magre – CS 70308 – 87008 LIMOGES, pour une durée de 2 mois (Durée des travaux) soit du 7 juillet 2025 au 7 septembre 2025.

Article 2.- Le montant du contrat s'élève à 1 990,00 € HT soit 2 388,00 € TTC.

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- Le Directeur Général des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 22 avril 2025

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

